

Délibération n° 2016-26
Conseil d'administration du 30 septembre 2016

**Objet : demande de la maison de retraite « les résidences du Quercy blanc »
concernant sa dette sociale**

M. Domeizel, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant

EXPOSÉ

La maison de retraite « les résidences du Quercy blanc » créée le 1^{er} janvier 2016 est issue de la fusion de celles de Montcuq et de Castelnau Montratier débitrices des cotisations dues à la CNRACL, depuis 2012 pour la première et 2011 pour la seconde. Après le placement sous administration provisoire, les cotisations 2015 ont été payées. Le montant de la dette est de 1 550 992,61 euros. L'administrateur provisoire sollicite un apurement partiel ou total de la dette ou à défaut un étalement de celle-ci sur 10 à 15 ans.

Vu l'article 6-IV-1)-3^{ème} alinéa et l'article 7-I du décret n° 2007-173 du 7 février 2007 modifié qui donne compétence au Conseil d'administration pour définir les modalités, et notamment la date et la périodicité, de versement des retenues et contributions et statuer en cas de défaut de versement,

Vu l'article 70 du règlement intérieur, qui donne compétence à la commission des comptes pour examiner la situation débitrice des employeurs en matière de cotisations normales,

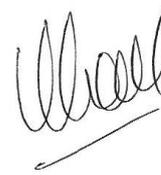
Vu l'avis de la commission des comptes élargie au bureau pris dans sa séance du 28 septembre 2016,

- considérant la demande de l'administrateur provisoire en date du 17 février 2016 dans le cadre d'un plan de retour à l'équilibre mis en place pour assurer la pérennité de l'établissement,
- compte tenu
 - du fait que les cotisations 2015 ont été payées intégralement,
 - des informations complémentaires concernant les tarifs hébergements pratiqués par l'établissement,

Le Conseil d'administration délibère et à l'unanimité décide, s'agissant du paiement de la dette de 1 550 992,61 euros, de la maison de retraite « les résidences du Quercy blanc »

- **sous réserve du paiement de l'intégralité des cotisations 2016,**
- **la mise en place d'un échéancier sur 10 ans, soit des mensualités de 12 924,93 euros**

Rouen, le 30 septembre 2016
La secrétaire administrative du conseil



Virginie Lladeres